

Projet de loi n° 7 visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires

CFP-023M

C. P. PL 7

Loi réduire bureaucratie,
accroître efficacité de l'État,
imputabilité hauts fonctionnaires

Par

Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière



Mémoire présenté à la Commission des finances publiques

Le 24 novembre 2025

PRÉSENTATION

Le Mouvement d'Éducation Populaire Autonome de Lanaudière est un regroupement d'organismes lanaudois voué à la promotion et au développement des pratiques d'éducation populaire autonome et à la défense des droits sociaux dans la région. Le MÉPAL est un acteur de changement social qui s'appuie sur les principes d'autonomie, d'égalité, de démocratie et de solidarité dans son action. Le MÉPAL est membre du Mouvement d'Éducation Populaire et d'Action Communautaire du Québec (MÉPACQ).

Le MÉPAL a pour mission de :

- Promouvoir, défendre et développer l'éducation populaire autonome dans la région ;
- Regrouper et favoriser la concertation entre les différents organismes d'éducation populaire autonome ;
- Défendre et promouvoir les droits.

Concrètement, le MÉPAL :

- Regroupe les organismes autonomes sans but lucratif, incorporés et contrôlés par leurs membres suivant les principes démocratiques et favorise la concertation et l'échange entre les différents organismes d'éducation populaire autonome et la population qui participe à leurs activités ou services ;
- Informe les groupes, par le biais de l'éducation populaire autonome, et suscite la réflexion sur les enjeux auxquels ils sont confrontés ;
- Organise des activités d'éducation populaire autonome axées sur les droits et la vie démocratique et contribue à l'élaboration et à la diffusion d'outils d'éducation populaire autonome ;
- Développe et diffuse des outils d'information, de promotion et d'analyse critique, de formation en lien avec les pratiques d'ÉPA et les luttes sociales ;
- Coordonne, participe et promeut des activités de mobilisation sociale ;
- Mène des activités de représentation et d'action politique non partisane.

Nos principes et valeurs:

- Égalité entre les femmes et les hommes
- Justice sociale et climatique
- Démocratie, solidarité et autonomie
- Une société non-violente, non raciste, non homophobe

Aux membres de la Commission,

Le Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière souhaite exprimer son opposition à la fusion du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) avec le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), telle que prévue au chapitre IV (titre II) du Projet de loi n° 7. Nous demandons que le FAACA soit maintenu comme une structure indépendante, telle que prévue dans la loi du ministère du Conseil exécutif.

La fusion du FAACA et du FQIS soulève de grandes inquiétudes pour l'avenir de l'action communautaire autonome (ACA), particulièrement pour nous, les organismes en défense collective des droits.

Cette fusion menace les bases mêmes de la reconnaissance de l'action communautaire autonome, établies dans la Politique gouvernementale de 2001 et son Cadre de référence de 2004. Elle remet en question des protections essentielles liées à l'autonomie politique des organismes et à leur rôle dans la transformation sociale. C'est un précédent dangereux qui pourrait ouvrir la porte à d'autres atteintes à l'autonomie des organismes communautaires.

C'est beaucoup plus qu'une question d'argent, notre autonomie est un pilier essentiel de la démocratie au Québec. Le FAACA garantit que les organismes dédiés à la défense collective des droits peuvent jouer leur rôle critique auprès de l'État sans craindre pour leur financement. Il reconnaît officiellement leur rôle de contre-pouvoir, essentiel à une démocratie en santé.

Or, la fusion proposée affaiblit directement cette autonomie. En intégrant le FAACA dans une structure plus large, sans sa garantie de neutralité institutionnelle, le gouvernement met en péril la capacité des organismes d'agir librement et de défendre les droits humains.

Plus précisément :

Le FAACA et le FQIS reposent sur deux logiques complètement différentes.

Le FAACA fonctionne avec une approche axée sur l'autonomie, le financement à la mission et une reconnaissance nationale.

Le FQIS, lui, finance surtout des projets ponctuels, alignés sur les priorités gouvernementales et gérés au niveau régional.

Les fusionner revient à mélanger deux visions incompatibles du rôle du communautaire dans l'État.

La conséquence la plus grave est la perte de la neutralité institutionnelle qui protège l'indépendance des organismes de défense collective des droits. Le FAACA a été créé précisément pour éviter les conflits d'intérêts et permettre aux organismes de critiquer le gouvernement au besoin. Le fusionner avec le FQIS élimine cette protection.

Le nouveau fonds proposé (FQISAC), rattaché à la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, englobe maintenant plusieurs missions, dont l'action communautaire et même l'aide internationale. Résultat : la défense collective des droits se retrouve noyée dans un ensemble d'objectifs plus larges, ce qui réduit sa visibilité et son importance.

Cette transformation fragilise le rôle de contre-pouvoir des organismes communautaires autonomes. En retirant un financement protégé qui leur était dédié, on limite leur capacité à défendre les personnes marginalisées et à agir pour des changements sociaux.

Justifier cette fusion au nom de l'efficacité administrative revient à faire passer des priorités bureaucratiques avant l'autonomie politique du mouvement communautaire. C'est une vision technocratique qui dénature la mission de l'ACA.

Enfin, intégrer le FAACA au FQIS constituerait, pour le mouvement, une rupture importante dans l'engagement du gouvernement envers sa propre Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome.

Nos recommandations

Retirer le chapitre IV (titre II) prévoyant la fusion du FAACA avec le FQIS.

Maintenir le FAACA comme structure indépendante, avec son mandat spécifique de soutien aux organismes communautaire autonome de défense collective des droits.